

Inc Baudry
22

LE CHIZEROT



Costume féminin d'UCHIZY au XIX^e siècle

BULLETIN MUNICIPAL

1988

n° 22

COMMUNE D'UCHIZY
Canton de Tournus
Arrondissement de Macon
Département de Saône et Loire

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

Le Receveur Municipal viendra en mairie d'UCHIZY le vendredi 22 juillet 1988 de 10 H à 11 H 30, pour payer les portions de foin, soit 60,00 F

Les personnes qui ne se présenteront pas à cet effet, pourront aller percevoir cet avantage à la Perception de Tournus, avant le 30 août 1988, date à partir de laquelle il sera reversé au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

Toutefois, ceux et celles qui seront dans l'impossibilité de se déplacer, pourront faire retirer leur portion par une tierce personne munie d'une procuration (voir modèle ci-dessous).

PROCURATION

Je soussigné.....
donne procuration à M.....
pour percevoir à ma place le montant de ma portion de foin,
année 1988, soit la somme de 60,00 F.

Signature :

Vu, le Maire :

B U L L E T I N M U N I C I P A L

N° 22

+++++

Sommaire

| | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| - Calendrier des vacances scolaires..... | 1 |
| - Club du 3e âge "Rencontre et Sympathie"..... | 2 |
| - Commémoration du 8 mai..... | 3 |
| - La Compagnie des Sapeurs-Pompiers..... | 4 à 7. |
| - Conseil Municipal du 29/02/1988..... | 8 - 9 |
| - Conseil Municipal du 29/03/1988..... | 10 - 11 |
| - Conseil Municipal du 23/06/1988..... | 12 - 13 |
| - Damoiseau (manoeuvre militaire)..... | 14 - 15 |
| - D.I.S.S. (Aide Sociale)..... | 16 |
| - Divagation des chiens..... | 17 |
| - Eglise Saint Pierre d'Uchizy..... | 18 à 23 |
| - Jumelage 10ème anniversaire..... | 24 à 31 |
| - La Vie Communale..... | 32 à 41 |
| - Souvenirs d'Uchizy..... | 42 - 43 |
| - Rions un peu..... | 44 |

° = ° = ° = ° = ° = ° = °

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

ANNEE 1988 - 1989

| | ÉTÉ 88 | TOUSSAINT | NOËL | HIVER | PRINTEMPS | ÉTÉ 89 |
|---|---|---|--|--|---|---|
| Zone 1 Aix-Marseille, Amiens Besançon, Dijon, Limoges Lyon, Orléans-Tours, Poitiers Reims, Rouen, Strasbourg Toulouse | du jeudi 30/6/88 après la classe au mardi 6/9/88 au matin | du mardi 25/10/88 après la classe au jeudi 3/11/88 au matin (3) | du mercredi 21/12/88 après la classe au jeudi 5/1/89 au matin | du jeudi 2/2/89 après la classe au lundi 13/2/89 au matin | du samedi 25/3/89 après la classe au lundi 10/4/89 au matin | du vendredi 30/6/89 après la classe au lundi 4/9/89 au matin |
| Zone 2 Bordeaux, Caen, Clermont- Ferrand, Grenoble, Lille, Montpellier Nancy-Metz, Nantes, Nice, Rennes | du jeudi 30/6/88 après la classe au mardi 6/9/88 au matin | du mardi 25/10/88 après la classe au jeudi 3/11/88 au matin (3) | du mercredi 21/12/88 après la classe au jeudi 5/1/89 au matin | du jeudi 9/2/89 après la classe au lundi 20/2/89 au matin | du samedi 25/3/89 après la classe au lundi 10/4/89 au matin | du vendredi 30/6/89 après la classe au lundi 4/9/89 au matin |
| Zone 3 Paris, Créteil, Versailles | du jeudi 30/6/88 après la classe au mardi 6/9/88 au matin | du mardi 25/10/88 après la classe au jeudi 3/11/88 au matin (3) | du jeudi 22/12/88 après la classe au jeudi 5/1/89 au matin | du jeudi 16/2/89 après la classe au lundi 27/2/89 au matin | du samedi 1/4/89 après la classe au lundi 17/4/89 au matin | du vendredi 30/6/89 après la classe au lundi 4/9/89 au matin |
| Corse | du jeudi 30/6/88 après la classe au mardi 13/9/88 au matin | du samedi 29/10/88 après la classe au lundi 7/11/88 au matin | du jeudi 22/12/88 après la classe au mardi 3/1/89 au matin | du samedi 11/2/89 après la classe au lundi 20/2/89 au matin | du samedi 25/3/89 après la classe au lundi 10/4/89 au matin | du samedi 17/8/89 après la classe au mardi 12/9/89 au matin |
| La Réunion | du samedi 6/8/88 après la classe au mardi 13/9/88 au matin | du samedi 29/10/88 après la classe au lundi 7/11/88 au matin | du samedi 17/12/88 après la classe au lundi 13/2/89 au matin | du jeudi 23/3/89 après la classe au mardi 28/3/89 au matin | du samedi 29/4/89 après la classe au mardi 16/5/89 au matin | du jeudi 10/8/89 après la classe au mardi 12/9/89 au soir |
| Antilles-Guyane : Guadeloupe | du vendredi 8/7/88 après la classe au mardi 13/9/88 au matin | du samedi 29/10/88 après la classe au lundi 7/11/88 au matin | du mardi 20/12/88 après la classe au jeudi 5/1/89 au matin | du vendredi 3/2/89 après la classe au vendredi 10/2/89 au matin | du samedi 18/3/89 après la classe au lundi 3/4/89 au matin (2) | du vendredi 7/7/89 après la classe du matin (1) |
| Guyane | du vendredi 8/7/88 après la classe au mardi 13/9/88 au matin | du samedi 29/10/88 après la classe au lundi 7/11/88 au matin | du mardi 20/12/88 après la classe au jeudi 5/1/89 au matin | du samedi 4/2/89 après la classe au lundi 13/2/89 au matin | du mardi 21/3/89 après la classe au lundi 3/4/89 au matin (2) | du vendredi 7/7/89 après la classe (1) |
| Martinique | du jeudi 7/7/88 après la classe au mardi 13/9/88 au matin | du samedi 29/10/88 après la classe au jeudi 3/11/88 au matin (3) | du mardi 20/12/88 après la classe au jeudi 5/1/89 au matin | du samedi 4/2/89 après la classe au lundi 13/2/89 au matin | du samedi 18/3/89 après la classe au lundi 3/4/89 au matin (2) | du samedi 8/7/89 après la classe (1) |

(1) Pas de classe le samedi 12/1/88
(2) Pas de classe le samedi 12/1/88

Concours Spécifiques
Vacances du 11 novembre :
La Réunion : du jeudi 10/11/88 après la classe
au mardi 14/11/88 au matin.
Mi-Carême :
Guadeloupe-Guyane : jeudi 23/9/89
Fête du travail et Ascension :
Guyane-Martinique : du samedi 29/4/89
après la classe au mardi 9/5/89 au matin

Abolition de l'échec :
Martinique : lundi 22/3/89
Guadeloupe : samedi 27/3/89
Guyane : samedi 10/6/89
Vacances du 14 juillet :
La Réunion : du jeudi 13/7/89 après la classe
au mardi 17/7/89 au matin.

CLUB DU 3^e AGE "RENCONTRE ET SYMPATHIE"

Le Club des aînés, a, au cours de son assemblée générale, en janvier dernier, renouvelé son bureau.

M. Paul BAUDRAS succède à Mme BOURGEOIS, en tant que président, Mme MORIER est vice-présidente, Mme ROY est trésorière, Mme BAILLEAU est secrétaire, Mme BOURGEOIS est commissaire aux comptes.

Après les comptes financiers et moral, une présentation de diapositives par Mme BAUDRAS Marguerite et M. Paul BAUDRAS a soulevé l'intérêt et le plaisir des membres du Club. Ce fut une série de vues imageant les maisons fleuries de la Commune, les fêtes de leur 10^eme anniversaire de 1987, et Uchizy vu d'avion, où chacun a pris plaisir à situer sa maison, vue du ciel.

Le Club a ensuite poursuivit ses réunions du mercredi, à raison de deux mercredis par mois et a invités toutes les personnes intéressées par les activités du Club, à venir les rejoindre.

H.J.

COMMEMORATION DU 8 MAI 1988

Une nombreuse assistance a suivi les cérémonies du 43ème anniversaire de la capitulation nazie du 8 mai 1945.

Le Maire était entouré de son conseil municipal, de la section des pompiers, des enfants des écoles conduite par M. et Mme MICHAUD et de Mme PERNOT, des membres des associations d'anciens combattants locales.

Un dépôt de gerbe au monument aux morts, avec la lecture du manifeste, une visite au cimetière sur les tombes des victimes ont été suivis d'un vin d'honneur à la salle communale où le Maire a conjugué les cérémonies d'anniversaire de la Libération du 8 mai avec une remise de médaille d'honneur départementale et communale en argent, à 3 élus qui ont, au cours de plus de 23 années, acceptées le mandat et les responsabilités qui y sont afférentes au sein du Conseil Municipal.

Le Maire a remercié ses collaborateurs pour avoir assuré avec intelligence et compétence leurs fonctions d'élus municipaux. Il a également adressé ses remerciements à leurs épouses, qui souvent ont fait preuve d'abnégation et toujours de compréhension, afin de faciliter la tâche de leur mari.

Les médailles ont été remises à :

M. CORNUTRAIT Marcel né en 1922, entré en fonction en mars 1965, 1er adjoint le 19/03/1971 à ce jour.

M. PERRUSSET Jacques né en 1924, entré en fonction en mars 1965, 2ème adjoint depuis 1977 à ce jour.

M. FELIX Robert né en 1927, entré en fonction en mars 1965, conseiller municipal et second adjoint.

H.J.

LES POMPIERS A L'HONNEUR

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers a le plaisir de compter dans ses rangs, deux des siens venant d'obtenir la spécialisation de secours routier, aux termes d'une semaine complète de stage passée au C.I.P. de Macon.

Il s'agit des caporaux GUYONNET Jean Marc et JEANDIN Roland. Rappelons qu'ils ont obtenu en 1983 le brevet national de secourisme, en 1986 la spécialité de réanimation, en 1987 le grade de "caporal".

La Compagnie se compose de 13 hommes. Le Chef de corps M. CROIZET Jean Claude, puis 3 caporaux et 9 sapeurs pompiers.

La Compagnie intervient sur simple appel des habitants de la Commune, en ce qui concerne les feux de bâtiments, de cheminées, de destruction d'insectes, sauvegarde des biens, et inondations.

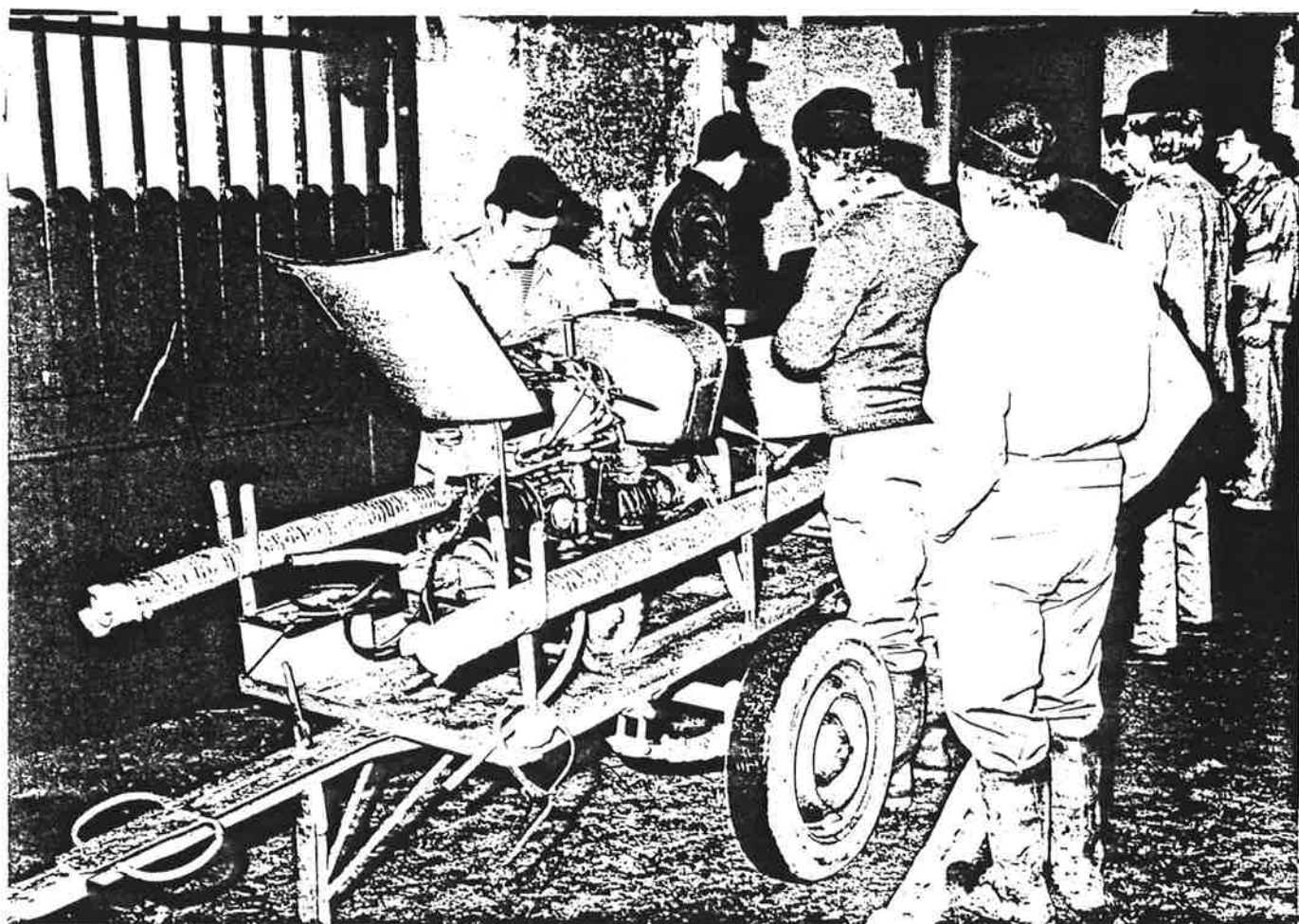
H.J.

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

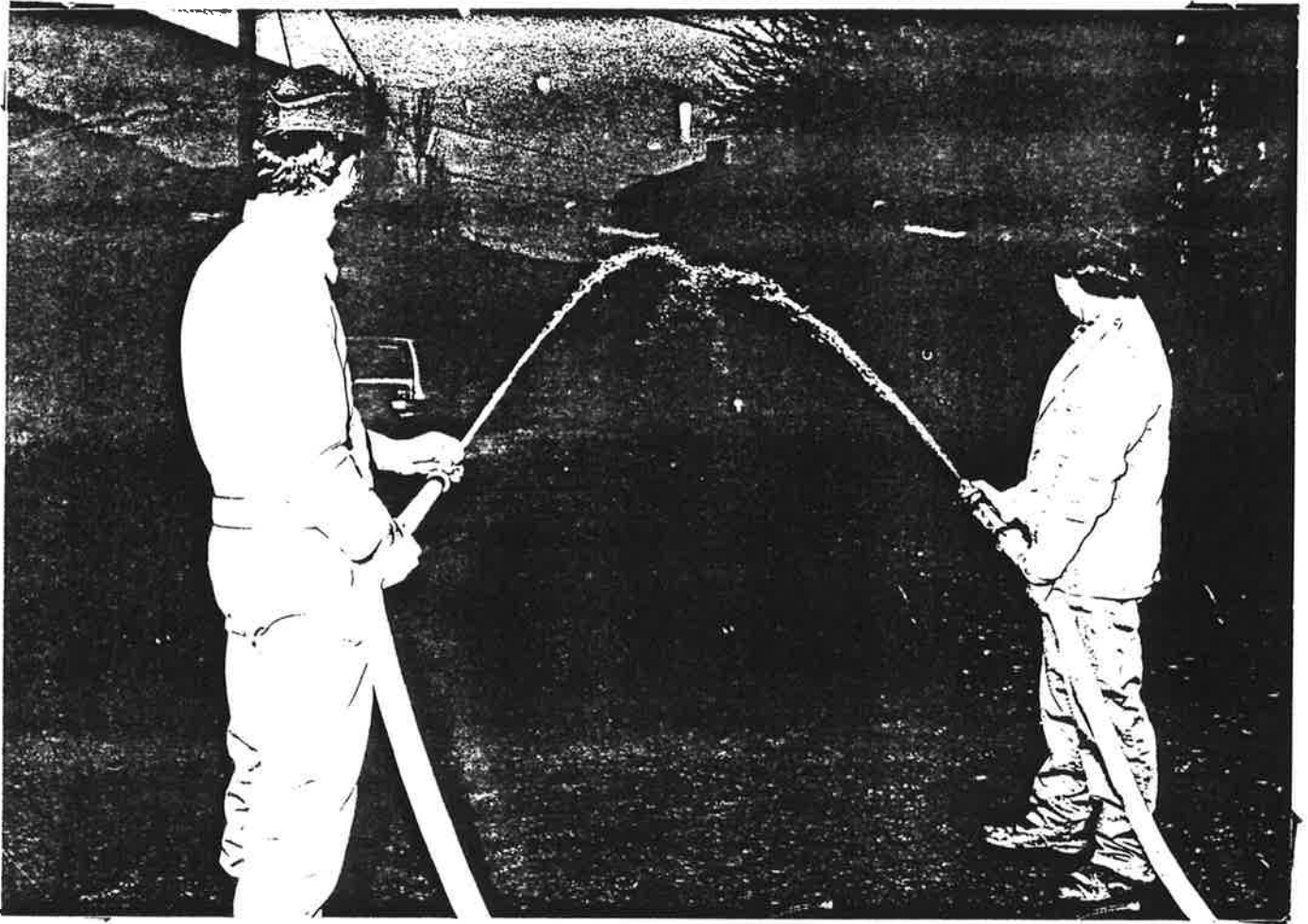
Par arrêté préfectoral en date du 8 décembre 1987, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de Caporal de Sapeurs-Pompiers Volontaires, les candidats dont les noms suivent :

- | | |
|----------------------|---------------|
| - GUYONNET Jean Marc | C.P.I. UCHIZY |
| - JANNET Michel | C.P.I. UCHIZY |
| - JEANDIN Roland | C.P.I. UCHIZY |

Nos vives félicitations.



LES POMPIERS EN MANOEUVRE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAONE-ET-LOIRE



MACON, le 11 avril 1988

DIRECTION DEPARTEMENTALE
Bureau de la prévention, de la Prévision
et des opérations
4 rue des Grandes Varennes
SANCE 71000 MACON
Téléphone : 85.39.16.25
Télécopie : 85.39.22.18

MONSIEUR LE PREFET,
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE

à Mesdames et Messieurs les Maires des
communes situées sur le secteur du Centre
Opérationnel de secteur de MACON

Affaire suivie par
Mr le Commandant BILLIET

OBJET: Centralisation des n° 18 (appel de secours
aux Sapeurs-Pompiers)

Les travaux de réalisation du système de centralisation, de gestion et de diffusion de l'alerte viennent de s'achever pour les Centres de Secours de MACON, TOURNUS, TRAMAYES, MATOUR, CLUNY, LUGNY et DOMPIERRE LES ORMES.

Votre commune se trouve être défendue en premier appel par un de ces Centres de Secours.

Il sera procédé, le vendredi 15 avril au basculement des n° 18 de votre commune sur le Centre de Traitement des alertes (CTA) de MACON, qui alertera le Centre de Secours dont dépend votre commune.

Je vous saurais gré de bien vouloir informer vos administrés de la nécessité de composer pour toute demande de secours auprès des Sapeurs-Pompiers le n° 18 et de me faire connaître sous le présent timbre les difficultés que vous pourriez éventuellement rencontrer.

Le Préfet,

MAIRIE d'UCY (71)
COPIE
13 AVR. 1988
N° 523

CONSEIL MUNICIPAL

DU 29/02/1988

L'an mil neuf cent quatre vingt huit, le vingt-neuf février à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. JOSSERAND H., Maire.

Etaient présents :

| | |
|--------------------------|---------------------|
| - M. CORNUTRAIT Marcel | 1er Adjoint |
| - M. PERRUSSET Jacques | 2è " " |
| - M. VERNET Maurice | Conseiller Municip. |
| - M. BERTOLINI Pierre | " " |
| - M. GUYONNET Jean-Marc | " " |
| - M. FELIX Robert | " " |
| - Mme RICHY Andrée | " " |
| - M. SALLET Christian | " " |
| - M. MAZOYER René | " " |
| - M. CROIZET Jean-Claude | " " |
| - M. TALMARD Paul | " " |

Etaient absents :

- Mme MICHAUD Yvette (non excusée)
- M. JANNET Michel (non excusé)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A NOMME :

M. Jean-Marc GUYONNET comme secrétaire de séance et a confié la lecture du procès-verbal de la séance du 23/12/1987 à Mme RICHY Andrée.

I. A APPROUVE :

1°) A l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23/12/1987.

2°) L'avenant au marché relatif aux travaux supplémentaires d'assainissement d'un montant de 127 000 F.

II. A DECIDE :

1°) D'adhérer au régime d'assurance-chômage pour le personnel de la commune non titulaire ou stagiaire.

2°) De demander aux collectivités dont les enfants fréquentent l'école publique d'UCHIZY la somme de 250 F par an et par élève.

.../...

3°) De faire passer les membres de la commission EDF dans les rues afin de voir la possibilité d'améliorer l'éclairage communal.

4°) D'acheter un panneau à poser à l'entrée du village avec l'inscription : "Commune d'Europe UCHIZY-HARTHAUSEN".

5°) De fixer au Mardi de la Pentecôte la journée supplémentaire de vacances au cours de l'année scolaire 1987-88.

6°) De conserver l'appareil téléphonique actuellement en service à la Mairie appelé Minitel 10.

7°) De donner un avis favorable à l'installation d'apprêtage et pelanage de peaux exploitée par Noël TALMARD à CHARDONNAY.

8°) De participer au 10^e anniversaire du jumelage les 21 et 22 mai 1988 avec le Comité de Jumelage et de participer aux frais qu'exigent les convenances d'une telle cérémonie.

9°) De désigner un nouveau terrain cette fois aux Carrières Blanches sollicité par l'association des "Amis du Boxer".

III. A PRIS CONNAISSANCE :

1°) De la lettre du 29/01/1988 de Monsieur le Préfet de Saône et Loire relative au développement et à la protection de la montagne et de la réponse à la lettre dont il s'agit.

2°) De la lettre du 23/02/88 de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire ayant trait à la lutte contre l'érosion des sols des vignes et de la constitution d'un groupe de travail chargé de réfléchir sur ces problèmes.

3°) De la lettre du 17/02/88 du Club "Rencontre et Sympathie" tendant à bénéficier de la gratuité de l'occupation de la Salle Communale à l'occasion de leur repas du 17/04/88 et a émis un avis défavorable.

4°) Le compte-rendu de la visite des chemins par la Commission AD-HOC et a donné ses instructions pour que la voirie communale soit remise en état.

5°) De la réparation du puits de la rue du même nom par un entrepreneur de la région.

6°) De l'achat de l'usine inachevée située à l'Aubépin par la Société A2C de Villefranche-Sur-Saône.

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL

DU 29/03/1988

L'an mil neuf cent quatre vingt huit, le vingt neuf mars à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. JOSSERAND H., Maire.

Etaient présents :

| | |
|--------------------------|----------------------|
| - M. CORNUTRAIT Marcel | 1er Adjoint |
| - M. VERNETS Maurice | Conseiller Municipal |
| - M. BERTOLINI Pierre | " " |
| - M. GUYONNET Jean Marc | " " |
| - M. FELIX Robert | " " |
| - Mme RICHY Andrée | " " |
| - M. MAZOYER René | " " |
| - M. CROIZET Jean Claude | " " |
| - M. TALMARD Paul | " " |

Etaient absents :

- M. PERRUSSET Jacques (excusé)
- Mme MICHAUD Yvette (non excusée)
- M. SALLET Christian (excusé)
- M. JANNET Michel (non excusé)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

I) A NOMME :

Jean-Marc GUYONNET comme secrétaire de séance et à confié la lecture du procès-verbal de la séance du 29/02/1988 à Mme RICHY Andrée.

II) A APPROUVE :

1°) Le procès-verbal de la séance du 29/02/1988.

2°) La réalisation par l'Entreprise COCHERY-BOURDIN et CHAUSSE d'un collecteur au bourg pour l'école et la salle communale. La réalisation de cette tranche supplémentaire s'étant élevée à 97 700,00 F et la rémunération du maître d'oeuvre (D.D.A.F.) à 3 796,97 F.

III) A ELABORE :

1°) Le budget primitif année 1988 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 1 152 679,00 F pour la section de fonctionnement et à la somme de 399 026,98 F pour la section d'investissement.

2°) Le compte administratif année 1987 dont l'exercice se clôture par un excédent de 229 048,21 F.

IV) A DECIDE :

1°) De créer le poste d'agent de service permanent en remplacement du poste d'agent de service auxiliaire à compter du 01/04/1988.

2°) De changer le contrat d'assurance multirisques de la Commune (Office des Assurés de LYON) avec l'assurance Mutuelles du Mans de TOURNUS.

3°) D'autoriser le Maire à ester en justice lorsque les intérêts de la Commune sont en jeu.

4°) De transférer le bail à ferme de Fernand FATTIER demeurant à ARBIGNY à son fils Christian à compter du 11/11/1988.

5°) De louer à M. TALMARD Paul les 2 ha de terrain réservés à la lagune.

6°) De fixer à 20 000,00 F l'hectare le terrain destiné à la création d'un boulodrome.

V) A PRIS CONNAISSANCE :

1°) Du résultat de la Commission E.D.F. tendant à la pose de lampadaires :

- Rue du Puits,
- Rue du Bief,
- Angle du bâtiment de la mairie,
- Place de la Fontaine,
- Rue du Tremblay.

et homologue les conclusions de cette Commission.

2°) De la lettre du Syndicat "Route des Vins Maconnais-Tourisme" fixant à la date du mardi 5 avril 1988 une réunion d'information et désigne un conseiller pour y participer.

3°) De la lettre du 15/03/1988 du Conseil Général, informant l'Assemblée que la subvention demandée pour poursuivre en 1988 les travaux d'assainissement était repoussée à 1989.

4°) De la reprise de l'usine inachevée "A l'Aubépin" par son propriétaire M. BURTIN Henri.

5°) De la lettre du 21/03/88 du président du Conseil Général tendant à demander à la Commission, la répartition du produit des amendes de police.

6°) De l'intention du Président du Comité de Jumelage de faire poser, aux frais de son association, des panneaux rappelant le 10ème anniversaire du jumelage UCHIZY-HARTHAUSEN, et y a donné son accord.

7°) De l'arrêté du Préfet de Saône et Loire en date du 28/03/88 autorisant M. VEUILLET J.M. et Melle RAMET Colette de ST GENGOUX DE SCISSE à établir un commerce ambulant de restauration dans les dépendances de la Route Nationale 6 (sur la commune d'UCHIZY).

8°) De la lettre du 23/03/88 du Préfet de Saône et Loire ayant comme objet : 5ème rallye des Vins Maconnais qui se déroulera le samedi 21 et dimanche 22 mai 1988.

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL

DU 23/06/1988

L'an mil neuf cent quatre vingt huit, le vingt trois juin à 21 H, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. H. JOSSERAND Maire.

Etaient présents :

| | |
|--------------------------|-------------------|
| - M. PERRUSSET Jacques | 2e Adjoint |
| - M. VERNET Maurice | Conseiller Munic. |
| - M. GUYONNET Jean Marc | " " |
| - M. FELIX Robert | " " |
| - Mme RICHY Andrée | " " |
| - M. SALLET Christian | " " |
| - M. MAZOYER René | " " |
| - M. CROIZET Jean Claude | " " |
| - M. TALMARD Paul | " " |

Etaient absents :

- M. CORNUTRAIT Marcel (excusé)
- M. BERTOLINI Pierre (excusé)
- Mme MICHAUD Yvette (non excusée)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

1°) A NOMME :

Jean Marc GUYONNET comme secrétaire de séance et a confié la lecture du procès-verbal de la séance du 29/03/1988 à Mme RICHY Andrée.

2°) A APPROUVE :

Le procès-verbal de la séance du 29/03/1988 à l'unanimité, ainsi que le compte administratif 1987 de l'Association Foncière.

3°) A FIXE :

a) A 60,00 F le montant de la portion de foin à distribuer aux ayants-droit et a prononcé 12 additions et 9 soustractions.

b) A 138,00 F le montant de la taxe d'affouage 1988.

c) A 800,00 F l'hectare (soit 1 600,00 F, les 2 ha) ; la location de terrain de la lagune exploité actuellement par M. TALMARD Paul.

.../...

4°) A DECIDE :

- a) De renvoyer les projets élaborés par la D.D.E. sur les travaux de canalisations "Rue Girard".
- b) L'échange standard du moteur de la tondeuse.
- c) De maintenir le statut-quo pour le dépôt d'ordures ménagères.
- d) De prendre contact avec le Président du syndicat agricole pour redonner vie au syndicat de défense contre la grêle.
- e) D'autoriser les Ets Philibert-Poncet à utiliser la Montagne du Moulin de l'Oeuvre, pour la démonstration de leurs véhicules.
- f) De faire payer par les usagers le stationnement prolongé ou abusif de leurs véhicules sur la voie publique.
- g) De convoquer la Commission des Bâtiments Communaux, pour passer la visite des deux granges proposées à la vente, en vue d'y faire des garages.
- h) De renvoyer pour plus amples informations, la demande du Président de la Boule Sarrasine, tendant à la modification du parking du stade.
- i) De maintenir sa demande de refus au sujet de la pose d'une lampe "Aux Ecuyers".

5°) A PRIS CONNAISSANCE :

- a) Du compte-rendu de la visite des écoles publiques par la Commission Cantonale de l'Education Nationale.
- b) De la lettre de la S.D.E.I. et y donne son avis sur l'excédent d'eau au cimetière, et au stade.
- c) De la lettre de remerciements du Maire de Harthausen au sujet du 10ème anniversaire du jumelage Uchizy-Harthausen.

H.J.

OPERATION "DAMOISEAU" EN SAONE ET LOIRE

Notre région dans son ensemble est le théâtre, depuis mardi d'une manoeuvre militaire de grande envergure sous le commandement du Général PREAUD de la 4e D.A.M., regroupant 6 régiments. Le 1er R.H.C. de Phalsbourg (Régiment d'Hélicoptères de Combat), le 3e R.H.C. d'Etain, le 5e R.H.C. de Pau, renforcés par le 1er Régiment d'Infanterie de Sarrebourg, le 5e R.S.A.N. de Phalsbourg (Régiment de Soutien Aéromobile), appuyés par le 4e R.H.C.M. d'Essey (Régiment d'Hélicoptères de Commandement et de Manoeuvre).

Cet exercice regroupant 170 hélicoptères, 700 véhicules, 2 700 hommes a pour but d'entraîner la 4e D.A.M. à s'engager au plus vite à partir d'une zone de déploiement initiale et de poursuivre l'adaptation du système logistique aux exigences de l'aéromobilité extrême du combat. Sur le terrain, ces actions très spectaculaires dont l'épicentre se trouve à Uchizy (près de Tournus), regroupant tout l'état-major se déroulaient en plusieurs temps.

Des hommes et le matériel (hélico-gazelle équipé de missiles antichar), protégés par des canons de 20 mm montés sur des camions, investissent une zone de prédéploiement (Vichy-Roanne) et avancent vers la 2e zone, celle de déploiement opérationnel (Montceau Chalon-Macon) afin de forcer l'ennui (les rouges) à se concentrer dans un parallélogramme stratégique qui permettra, en le prenant en devers, son anéantissement (Dôle-Champagnole-Lons).

Afin de mener à bien leur avance, les régiments d'hélicoptères sont précédés par le 1er régiment d'infanterie qui, selon le principe "voir sans être vu", procède aux investigations et renseignements, avec des motards équipés de Peugeot 80 cm³ et de jeep qui peuvent être héliportées afin de parvenir dans un moindre délai sur le terrain. Tous ces mouvements de matériel, Gazelle pour l'attaque, Puma pour le transport des troupes et matériel, Alouette pour les liaisons, les camions radios-jeep, voiture légères etc... demandent un ravitaillement en carburant important (un hélico couronne 600 l de carbu-réacteur à l'heure) assuré par la 708e Compagnie de Ravitaillement de Chalon qui effectue les transbordements sur des plots. (Flagy-Charnay) dans une parfaite synchronisation.

Après la visite, sur le terrain du Général de Corps d'Armée Lardry, commandant le F.A.R. (Forces d'Actions Rapides) hier, la journée d'aujourd'hui sera ouverte à la presse et aux enfants des écoles. Pour ma part, je remercie le commandant De Loppinot de son concours et de son accueil et surtout de ses explications très claires pour la novice que je suis. Je retrouverais avec plaisir notre Armée de Terre pour vous faire suivre l'opération "Damoiseau" au mieux, sur des "plots" dans une parfaite synchronisation.

(Article de presse paru dans "Le Courrier de
Saône et Loire" et fait par Mme BELLASI A.)
le 25/03/1988

FORCE D'ACTION RAPIDE**6° Région Militaire****4° DIVISION AEROMOBILE****61° Division Militaire Territoriale**

ETAT-MAJOR

Bureau EMPLOI/DAM

Tél. 83.28.91.71 Poste 2691

Case Officielle 109

54037 NANCY CEDEX

NANCY, le 05 AVR. 1988

N° 0599/EM 4°DAM-61°DMT/EMP/DAM/EX.PLAN

Le Général de Division **PREAUD**
 Gouverneur Militaire de NANCY
 Commandant la 4° Division Aériomobile
 et la 61° Division Militaire Territoriale

à

Monsieur H. **JOSSERAND**
 Maire d'**UCHIZY**
 71700 UCHIZY

O B J E T : Manoeuvre DAMOISEAU 88.

Au cours de la manoeuvre citée en objet qui s'est déroulée du 23 au 26 mars 1988 entre la Saône et le Jura, mon PC Divisionnaire était installé, avec votre autorisation, dans la commune d'UCHIZY.

Votre coopération exemplaire, l'accueil chaleureux de vos administrés, l'infrastructure mise à notre disposition ont contribué grandement à la réussite complète de cette manoeuvre.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous adresser mes plus vifs remerciements et de vous assurer que les personnels de mon Etat-major garderont le meilleur souvenir de leur passage dans votre charmante commune d'UCHIZY.

Je vous prie d'être mon interprète auprès de vos administrés pour leur témoigner mon entière gratitude.

Comme convenu, les frais occasionnés par notre séjour à UCHIZY feront l'objet d'un très prochain remboursement.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma très haute considération.



MAIRIE d'UCHIZY (71)

COURRIER ARRIVEE

LE - 8 AVR. 1988

N° 489

Département de Saône-et-Loire

Conseil Général

Mâcon, le 29 AVRIL 1988

DIRECTION des SERVICES SOCIAUX

SERVICE D'ACTIONS ET AIDE SOCIALES

A.S. - PA/FP

Tél. : 85.39.57.59

CX

NOTE D'INFORMATION

SUR LES RECUPERATIONS DE L'AIDE SOCIALE

Les prestations d'Aide Sociale doivent faire l'objet des recours prévus par l'article 146 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale :

- 1) contre le bénéficiaire revenu à meilleure fortune ou contre la succession du bénéficiaire ;
- 2) contre le donataire lorsque la donation est intervenue postérieurement à la demande d'Aide Sociale ou dans les cinq ans qui ont précédé cette demande ;
- 3) contre le légataire.

Les prestations d'Aide Sociale sont récupérables dès le premier franc et jusqu'à concurrence de la valeur de l'actif net successoral, après décision de la Commission d'Admission qui statue en fonction du montant de la créance, de la valeur de l'actif, de la situation familiale et pécuniaire des héritiers.

Aide ménagère : le recours sur succession a lieu pour la part d'actif supérieure à 250 000,00 F et pour le montant des prestations au-delà de 1 000,00 F. Les recours contre donataire et contre bénéficiaire revenu à meilleure fortune sont toujours exercés dès le premier franc.

Allocation compensatrice : ces prestations ne sont pas récupérables sur succession lorsque les héritiers sont le conjoint, les enfants ou la personne qui s'est occupée d'une manière constante et effective de la personne handicapée.
Les recours contre donataire et contre bénéficiaire revenu à meilleure fortune sont maintenus.

LE DIRECTEUR,

- 9 MAI 1988

GAN

ABP



**CIRCULATION des CHIENS
DIVAGATION des CHATS
REFUGES d'ANIMAUX**

Par arrêté préfectoral en date du 15 décembre 1988 sur l'ensemble du département de Saône-et-Loire déclaré atteint par la rage, par l'arrêté ministériel en date du 25 octobre 1976, les propriétaires ou détenteurs de chiens ou de chats peuvent les laisser circuler librement sous leur surveillance directe, à condition d'être en mesure de présenter à toute réquisition de l'autorité investie des pouvoirs de police un certificat de vaccination antirabique valablement établi et en cours de validité sur lequel est indiqué le numéro d'immatriculation de l'animal.

Les chiens non vaccinés doivent être tenus en laisse et muselés et les chats non vaccinés doivent être tenus enfermés.

Sous réserve des dispositions de l'article 232-2 du Code Rural, les chiens et les chats errants sont capturés et transportés en fourrière à la diligence des maires.

Ces animaux sont abattus après un délai de quatre jours ouvrables et francs.

Au cours de ces quatre jours, les animaux vaccinés peuvent être restitués à leur propriétaire sur présentation d'une carte d'immatriculation par tatouage et d'un certificat de vaccination antirabique valablement établi et en cours de validité.

Toutes les fois que la capture des chiens et des chats errants s'avèrera impossible ou dangereuse, ces animaux pourront être abattus sur place par les agents de la force publique, les lieutenants de louveterie, les agents assermentés chargés de la police de la chasse, ou autre personne titulaire d'un permis de chasser, requise par le maire à cet effet.

La vaccination contre la rage des carnivores domestiques doit être effectuée conformément aux arrêtés ministériels des 17 et 22 janvier 1985 et attestée au moyen des certificats de vaccination antirabique dont les modèles ont été agréés par l'arrêté ministériel du 9 juin 1987.

Cette vaccination est pratiquée à partir de l'âge de trois mois.

La première vaccination, dite primo-vaccination, comporte deux injections à quinze jours au moins et trente jours au plus d'intervalle.

Les vaccinations suivantes, dites de rappel, nécessitent une seule injection à un an d'intervalle.

Ne sont pas considérées comme vaccinations de rappel mais comme primo-vaccinations les vaccinations pratiquées plus d'une année après la deuxième injection faite lors d'une primo-vaccination ou après la vaccination de rappel précédente.

Tous les chiens dont la vaccination antirabique est obligatoire doivent être identifiés par tatouage, conformément à la réglementation en vigueur.

Le numéro d'identification des chiens ainsi tatoués est inscrit sur le certificat réglementaire de vaccination antirabique ou de son rappel.

Le propriétaire ou détenteur du chien doit pouvoir présenter la carte d'immatriculation de son animal portant son numéro de tatouage à toute réquisition de l'autorité investie des pouvoirs de police.

Les chiens, les chats et autres animaux, vaccinés ou non contre la rage, ayant mordu ou griffé une personne ou un animal domestique sont soumis à une surveillance exercée par un vétérinaire sanitaire pendant une durée de quinze jours, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 1er décembre 1976 susvisé.

Il est interdit pendant cette période au propriétaire ou au détenteur de l'animal de s'en dessaisir ou de l'abattre sans autorisation du Directeur des Services Vétérinaires.

Les municipalités doivent désigner des locaux à l'usage de fourrière et faire procéder de manière effective à la capture des chiens et des chats errants.

Les chiens capturés et mis en fourrière, répondant aux conditions prévues au quatrième alinéa de l'article 1er du présent arrêté, ne pourront être restitués à leur propriétaire respectif qu'après avoir été identifiés par tatouage conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1975 modifié.

Les propriétaires auxquels sont restitués par la fourrière les chiens capturés, sont tenus d'acquitter les frais de tatouage ainsi que les frais de conduite de nourriture et de garde conformément au tarif fixé par l'autorité municipale

Il est formellement interdit de remettre un chien qui a été errant à une autre personne qu'à son propriétaire.

Lorsque le rôle de fourrière est confié par une municipalité à un particulier ou à une société de protection animale, un contrat est établi entre les deux parties comportant l'obligation de l'application stricte des dispositions de l'article 1er et de l'article 5 ci-dessus. Il est soumis à l'approbation de la Direction des Services Vétérinaires.

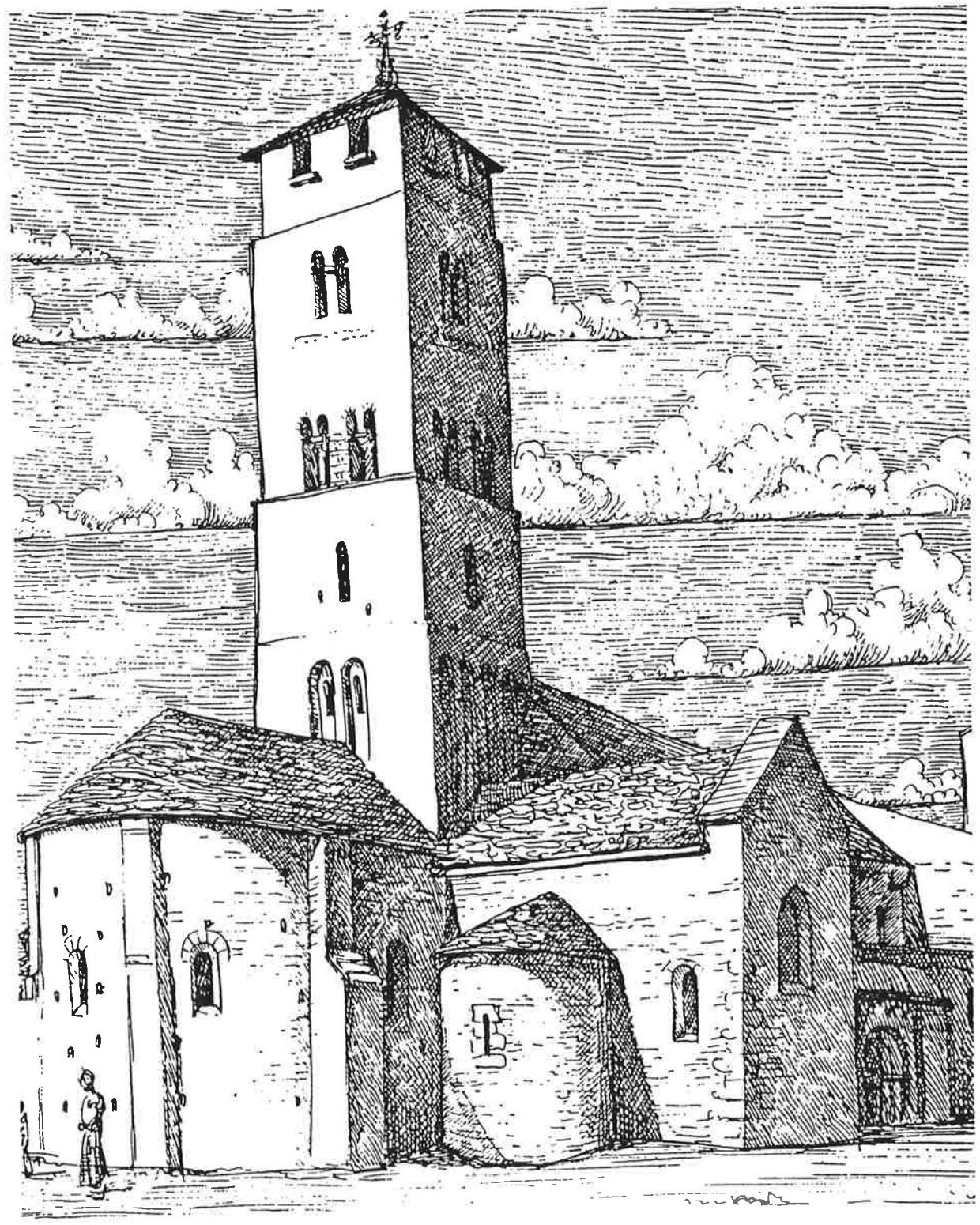
Lorsque les établissements appartenant à des particuliers ou à des sociétés de protection animale fonctionnent en qualité de fourrière pour les chiens et chats capturés et en qualité de refuge pour ceux remis par leur propriétaire les animaux de chacune de ces deux catégories doivent être hébergés dans les locaux différents excluant leur contact et être enregistrés sur le registre d'entrée et de sortie qui sera exigé pour chacun de ces deux locaux.

L'article 8 relatif aux conditions de fonctionnement des refuges et en particulier l'entrée des animaux dans ces établissements est abrogé et remplacé par un arrêté préfectoral particulier.

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'arrêté préfectoral du 4 avril 1977 est abrogé.

L'église St-Pierre d'Uchizy



Plan du bourg (1820)



La terre d'Uchizy fut donnée à l'abbaye Saint Philibert de Tournus en 878 par le roi Louis le Bègue : les revenus étaient consacrés à l'hospitalité. Un prieuré s'y installe alors, il deviendra noviciat plus tard.

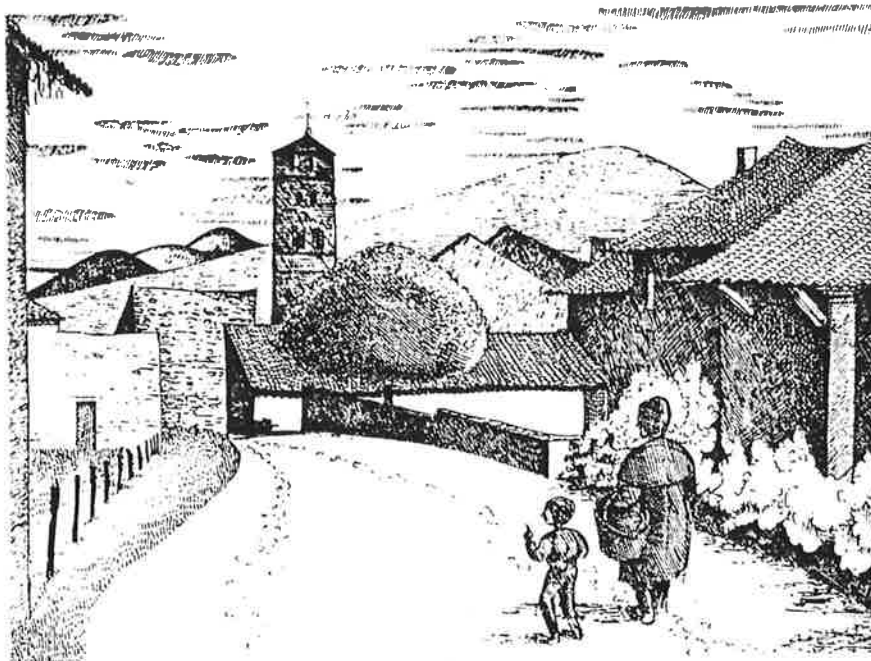
Le bourg, tel qu'il demeure, est une création médiévale du monastère. Son enceinte presque carrée compose la cour basse du prieuré, lui-même alors fortifié et devenu château. Le développement économique, l'insécurité de la plaine, des grands passages, ont nécessité ces aménagements.

L'église (A) dominait le cloître au Sud. Le château (B) occupait l'angle Sud Ouest, avec la Tour du Prieur, donjon détruit au début du XIX^e siècle. || ???

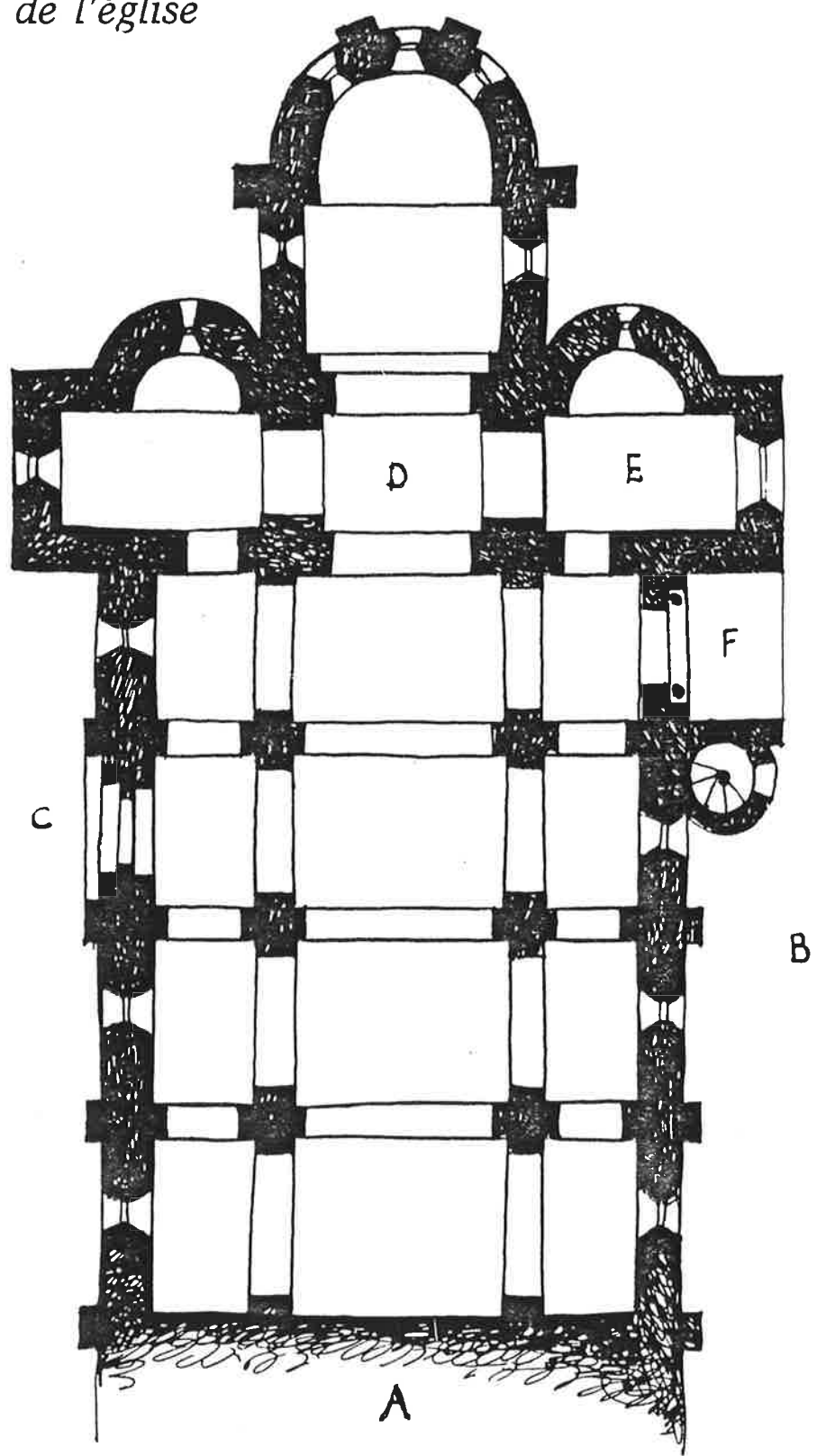
Une ruelle périphérique intérieure, des maisons disposées en bandes étroites, comme à Tournus, Brançon ou Saint-Gengoux, occupent un espace étroit. Reste un logis du XVI^e siècle (D), la plupart des maisons étant du XVIII^e et XIX^e siècle. La place au chevet de l'église fut créée de démolitions récentes.

Hors les murs, on devine encore l'espace des fossés. Près de la porte (E) une vaste place est bordée d'auberges. Un grand lavoir (vers 1840) occupe le fossé.

Sur la route de Farges se développe un vaste faubourg. A l'Est, une nébuleuse de hameaux occupe la plaine jusqu'au lointain port de Saône. A l'Ouest, les Perrières (carrières) et le vignoble.



Plan de l'église



La disposition particulière de l'église Saint-Pierre d'Uchizy, dépourvue de porte occidentale, est le souvenir de son origine monastique : un logis du XIV^e siècle (A) la prolonge. Bien conservée, elle occupe le centre du bourg. Son haut clocher surhaussé d'un étage fortifié est un signal visible de loin.

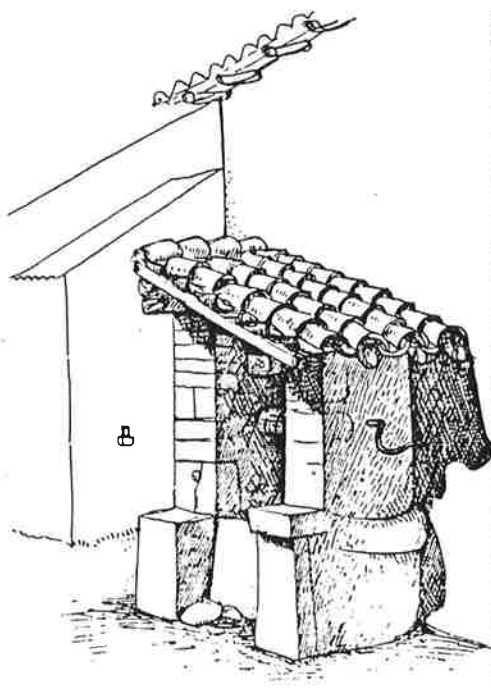
Elle comprend trois nefs, transept, abside et absidioles en un plan harmonieux.

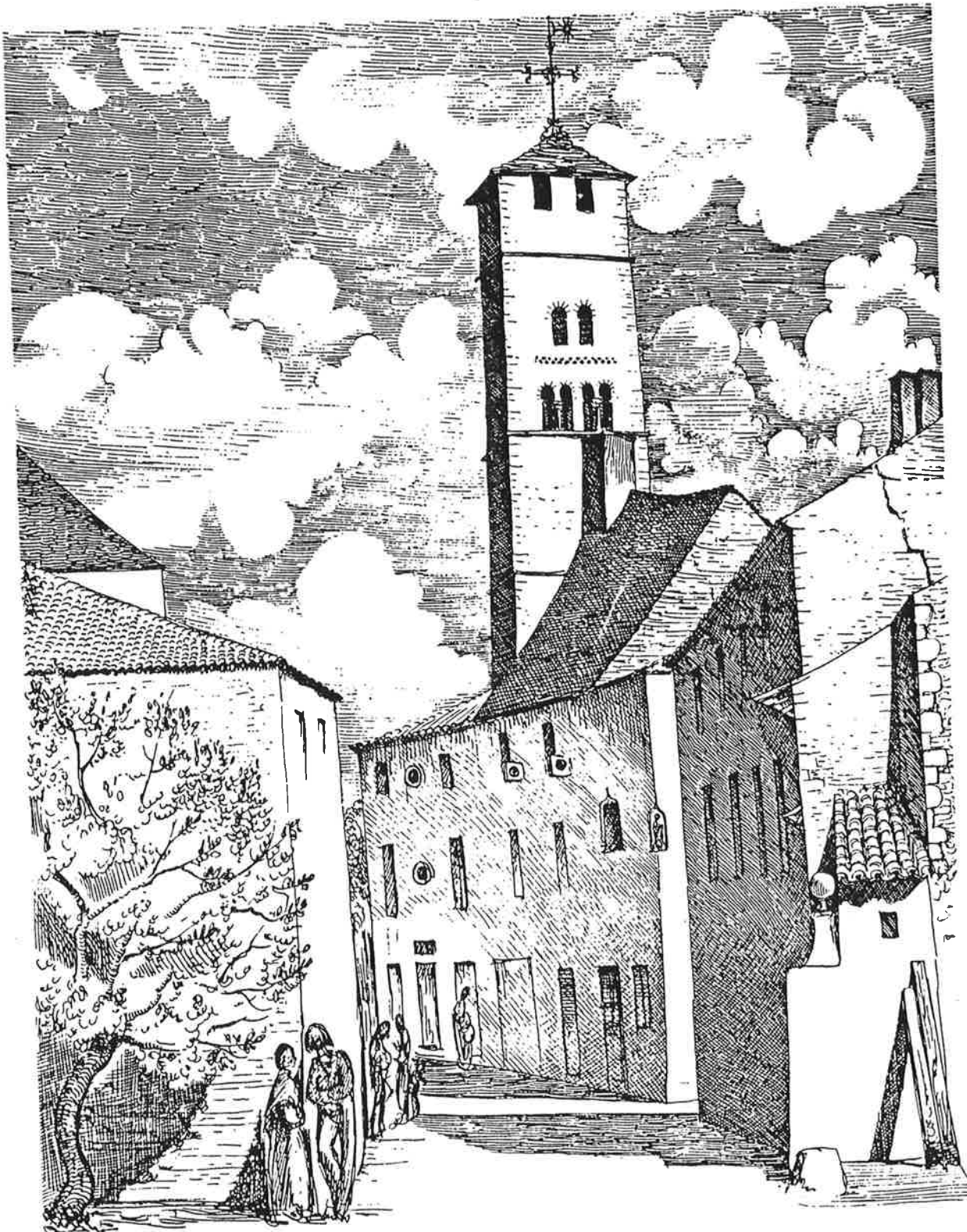
Intérieur

La nef centrale, haute, voûtée en berceau brisé est accompagnée de collatéraux voûtés d'arête. Celui du Sud, surmonté d'un chemin de ronde, aveugle la grande nef. Construites vers 1140, ces nefs ont des arcs brisés. Un mur puissant ferme le Transept, percé de baies en plein cintre. A la croisée, des arcs épais portent le clocher (D). Le chœur, profond, est éclairé des fenêtres Trinitaires. A l'entrée, statues de bois de Sainte Apolline (patronne des dentistes) et de Sainte Philomène (début XIX^e siècle). Le croisillon Sud (E) est éclairé par une baie gothique percée à la démolition du cloître (vitrail de la communauté de Taizé). Sur l'autel, remarquable statue du patron de l'église, Saint Pierre assis - calcaire fin - début du XV^e siècle. Au mur Ouest, fresque : trois personnages dont un cardinal et un dominicain. Chœur et transept sont du XI^e siècle remaniés au XII^e siècle.

Extérieur

Les nefs n'ont que l'intérêt des portails. La porte Sud (F) est, comme à Tournus, l'accès au cloître, ici disparu (B). La porte Nord (C) décalée d'une travée (l'ancien chœur allait jusque là) à décor d'oves, est l'entrée publique. Chœur et transept font avec le clocher une heureuse composition. Ce dernier, sur sur souche robuste ornée d'arcatures aveugles, monte deux étages de fenêtres ornées. Son décor de pierres en chevrons se retrouve au pignon du transept. L'étage supérieur a un rôle de vigie. Il est coiffé de laves (pierres qui se "lèvent") et au sommet d'une croix forgée du XVIII^e siècle.



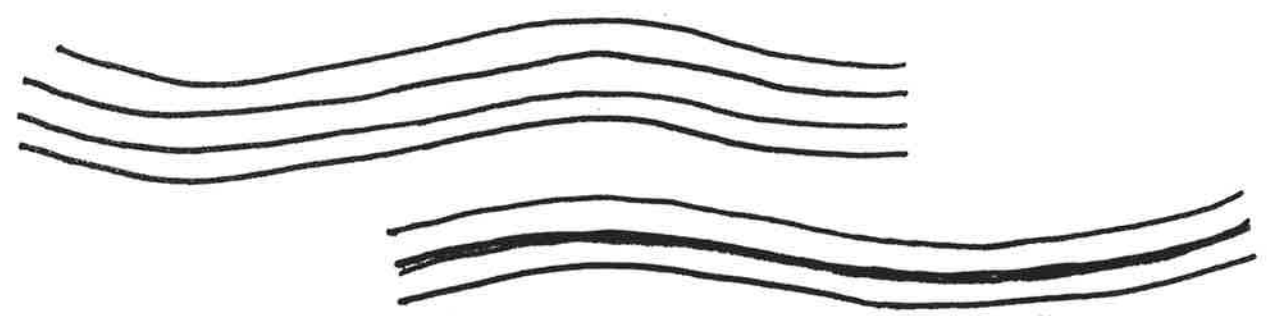


Uchizy

21-22 MAI 1988

10^e Anniversaire
du jumelage

HARTHAUSEN-UCHIZY



10ème ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE

La municipalité et le Comité de Jumelage se sont associés pour fêter le 10ème anniversaire du jumelage Uchizy-Harthausen.

Arrivée le samedi 21 mai 1988 à 16 H dans notre cité, une délégation allemande de 37 personnes s'est rendue au monument aux morts pour un dépôt de gerbe. Les Maires des deux villes jumelées, les présidents des Comités de Jumelage ont observé côte à côte une minute de recueillement à la mémoire de tous les disparus.

Un vin d'honneur, salle communale réunissaient tous les participants qui ont pu applaudir une prestation de la fanfare de Lacrost ; à 21 H un concert par les Amis de l'Orgue de Macon, dans une église archi comble. Les visiteurs de R.F.A. ont été répartis ensuite dans les familles d'accueil.

Le lendemain dimanche, un repas de 100 couverts terminaient ces deux journées qui auront marqué une date importante et confirmé les suivis des bonnes relations, qui depuis 10 ans déjà, se sont établis entre les deux villes jumelées.

H.J.



Freundschaftsbund

Wir, die Bürgermeister von Uchizy (Burgund) und Harthausen (Rheinland-Pfalz), die durch freie Wahl unserer Mitbürger gewählten Bürgermeister, in der Gewissheit, den höchsten Bestrebungen und den wahren Bedürfnissen der Bevölkerung, mit der wir in täglicher Beziehung stehen und deren Interessen wir zu wahren haben, zu entsprechen, im Bewusstsein, dass die westliche Kultur ihre Wiege in unseren alten Gemeinden hatte und dass der Geist der Freiheit zunächst in den „Freimachungsurkunden“ geschrieben stand, die sie nach langem Bestreben erlangen konnten, in Anbetracht der Notwendigkeit, das Werk der Geschichte in einer erweiterten Welt fortzusetzen, dass aber diese Welt nur wahrhaft menschlich ist, wenn Menschen frei in freien Gemeinden leben können,

verpflichten uns am heutigen Tage feierlich: die ständigen Bande zwischen den Bürgern unserer Gemeinden bewahren, auf allen Gebieten den Austausch ihrer Einwohner zu unterstützen und durch eine bessere gegenseitige Verständigung das wache Gefühl der europäischen Brüderlichkeit zu fördern, unser Bestreben zu vereinigen, um mit allen uns zur Verfügung stehenden Mitteln zum Erfolg dieses notwendigen Werkes des Friedens und des Wohlstandes beizutragen, zur europäischen Einheit.

Serment de Jumelage

Wous, maires de Harthausen (Palatinat) et d'Uchizy (Saône et Loire) librement désignés par le suffrage de nos concitoyens, certains de répondre aux aspirations profondes et aux besoins réels de nos populations, sachant que la civilisation occidentale a trouvé son berceau dans nos anciennes „communes“ et que l'esprit de liberté s'est d'abord inscrit dans les franchises qu'elles surent conquérir, considérant que l'oeuvre de l'histoire doit se poursuivre dans un monde élargi, mais que ce monde ne sera vraiment humain que dans la mesure où les hommes vivront libres dans des cités libres,

en ce jour, nous prenons l'engagement solennel

de maintenir des liens permanents entre les municipalités de nos communes, de favoriser en tous domaines les échanges entre leurs habitants pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle, le sentiment vivant de la fraternité européenne, de conjuguer nos efforts afin d'aider dans la pleine mesure de nos moyens au succès de cette nécessaire entreprise de paix et de prospérité: l'unité européenne.

Uchizy
DEN 14. MAI 1978

Der Bürgermeister von Harthausen



Alex. Kerschbaum

Le Maire d'Uchizy

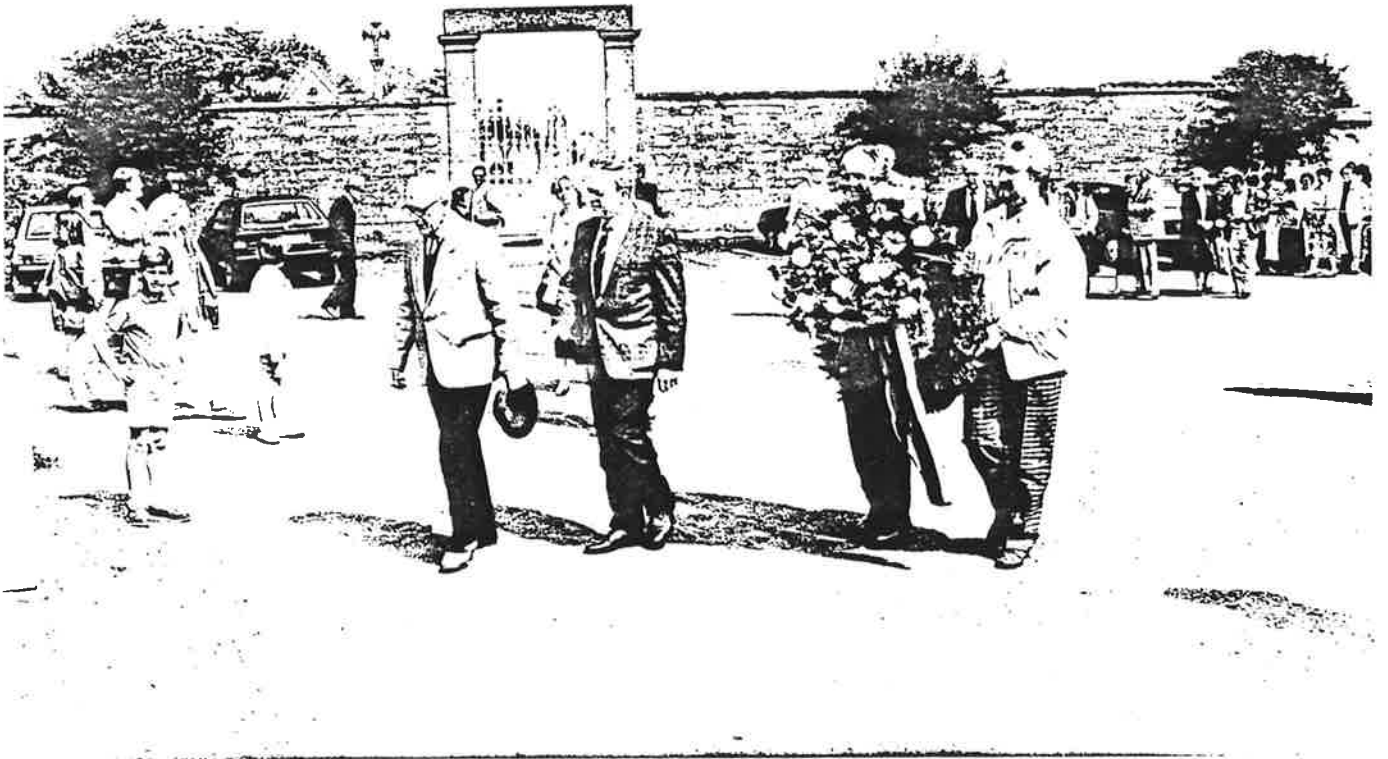


[Handwritten signature]



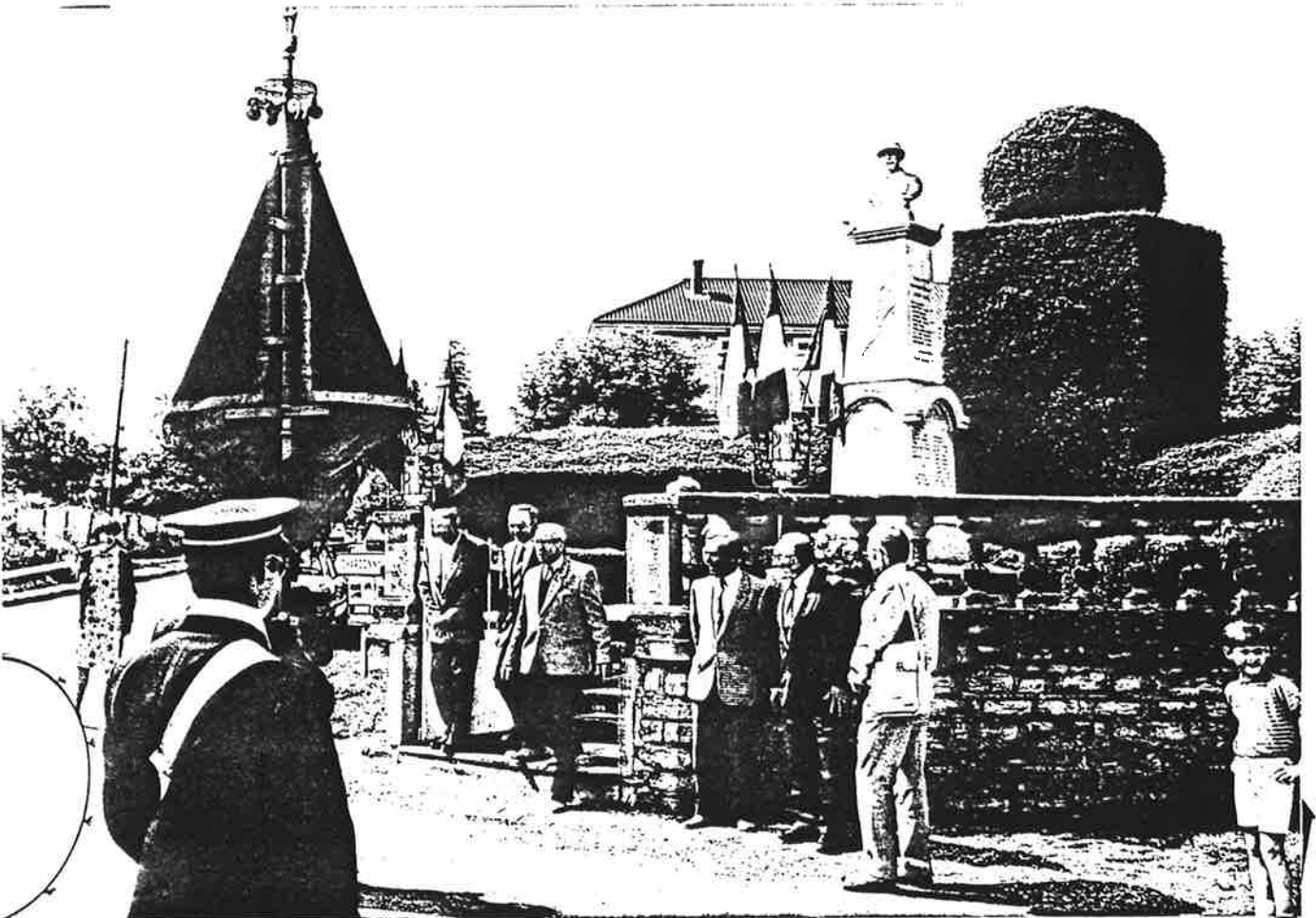
Arrivée des Allemands





Dépot d'une gerbe au monument aux morts







Vin d'honneur dans la salle communale



Ludwig REMMEL
Maire
D - 6721 Harthausen

30 Mai 1988

à
M. Hippolyte JOSSERAND
Maire
F - 71700 UCHIZY-TOURNUS

Monsieur le Maire, Cher Ami,

Après la brillante célébration à l'occasion du 10ème anniversaire du jumelage, au cours duquel nous avons été invités à Uchizy, la vie quotidienne a repris son cours.

Je ne voudrais toutefois pas manquer de vous exprimer encore une fois, à vous et à vos concitoyens, en mon nom personnel, ainsi qu'au nom de la délégation de Harthausen, mes plus vifs remerciements pour votre si chaleureuse hospitalité et pour les surprises que vous nous avez réservées.

Cette rencontre restera certainement un excellent souvenir pour chacun des participants, et il est à souhaiter que de nouvelles forces en jaillissent pour que se poursuive l'essor de nos relations réciproques de jumelage.

Je me permets de vous inviter dès maintenant avec votre Conseil Municipal et les autres citoyens intéressés à la célébration de cet anniversaire à Harthausen du 13 au 15 Août 1988. Dès que nous aurons fixé le programme, vous recevrez d'autres détails. Peut-être pourrez-vous déjà d'ici là savoir qui vous accompagnera.

Pour aujourd'hui je reste avec mes voeux amicaux les meilleurs, associés aux affectueuses salutations à votre chère épouse,

vôtre

Ludwig Remmel

L A V I E C O M M U N A L E
= = = = =

L'EPICERIE COMMUNALE FAIT SON BEURRE

Un commerce à la petite semaine, au grand bonheur des habitants...

A Neuillé-le-Lierre, depuis 4 ans déjà, le magasin d'alimentation communal ouvre le matin et se repose l'après-midi. Une solution qui satisfait pleinement la patronne, Christine GIRONES, et les 300 habitants du village. Quand, dans les années 80, l'épicerie a fermé ses portes, les courses ont dû se faire en voiture et beaucoup d'anciens de la commune se sont sentis perdus. Des commerçants ambulants passaient bien le matin " mais il fallait tout prévoir ".

Un premier projet de reprise ayant échoué, M. FALENPIN propose alors que la municipalité prenne l'affaire à son compte. " Nous avons une salle disponible, aussi très vite l'idée d'une épicerie communale a pu voir le jour. "

Plus besoin désormais de prendre sa voiture. Après avoir accompagné les enfants à l'école, les mères de famille vont chercher le pain, puis font un petit tour à l'épicerie avant peut-être une visite à la toute nouvelle poste.

Neuillé-le-Lierre bouge tranquillement. L'installation de l'épicerie communale est un exemple. Après la convention passée pour 3 ans, désormais un bail commercial préside aux bonnes relations entre l'épicière et la commune. Plus de 500 habitants composent aujourd'hui ce gros bourg de Touraine qui a refusé, une fois pour toutes, de mourir.

EN ANJOU LA " PIETAILLE DES MAIRES " SE REBIFFE

Les maires relancent avec vigueur une "association pour la défense et la vitalité des petites communes ".

En France, plus de 30 000 des 36 000 communes ont moins de 2 000 habitants. En Maine-et-Loire, ce sont 5 communes sur 6.

" Isolément nous ne sommes rien, groupés tout change " dit M. NOUAILLE-DEGORCE, le maire de Rochefort-sur-Loire (1 800 âmes), qui vient d'être élu secrétaire de l'association.

.../...

"Les Maires aux épaules étroites", dit M. NOUAILLE-DEGORCE (qui a assuré pendant vingt ans la direction des services techniques d'Angers), se posent aujourd'hui en "donneurs d'idées" et en "consultants techniques", pour faire prendre en compte leurs problèmes spécifiques. Ils opposent aussi la "connaissance des hommes de terrain à l'action des technocrates", et proposent d'assurer le rôle de relais locaux.

Les doléances ne manquent pas.

On a décentralisé de Paris en Province, mais recentralisé dans le département", dit le Maire de Denée (1 000 habitants). Et de souhaiter une révision des critères d'attribution des subventions."

"Créer 3 emplois à Rablay-sur-Layou (600 habitants), ça mérite bien une aide."

"Trente-quatre kilomètres de voies communales, plus cinquante-quatre kilomètres de chemins, c'est une charge dix fois plus lourde pour nous que pour un Angevin", dit un connaisseur, le Maire de Rochefort.

"A la Chapelle-sur-Oudon (500 âmes), cette année, on a dépensé 100 000 F pour entretenir des chemins conçus pour des charettes et empruntés par des camions laitiers et de gros chargements d'engrais!..."

Le Maire de Juvardeil (650 habitants) vise plus loin "il faut exiger une dotation de fonctionnement plus élevée pour les plus petites localités. "Le Maire de Rochefort a une autre doléance : "Autant que les élus des grandes villes, nous avons de temps disponible ; chez nous le Maire est presque garde-champêtre et cantonnier." Et une femme Maire, celle de Savenières, conclut : "On n'a pas de ressources mais on est la ressource des villes, nous sommes le poumon des citadins qui viennent traîner les pieds sur nos sentiers pédestres."

Le 70è Congrès de l'Association des Maires de France est, une fois de plus, l'occasion de donner la parole "au tiers Etat Communal".

LILLE STATIONNEMENT : QUAND LE MAIRE S'EN MELE

Aménagement de la réglementation en vigueur et opération de charme pour améliorer le stationnement lillois.

80 000 personnes viennent chaque jour travailler à Lille et partagent avec les citadins l'obsédante préoccupation qui consiste à trouver chaque fois une place pour stationner.

Gérard Thieffry, au nom de la municipalité, propose quelques aménagements de la réglementation en vigueur pour favoriser la fluidité des déplacements et cherche surtout à établir le dialogue entre les usagers et l'administration, en distribuant des dépliants et en programmant des journées sans contraventions.

"De plus en plus de voitures, de plus en plus d'infractions et de moins en moins de contraventions : belle ga-gaure que soutient la municipalité en proposant plusieurs mesures concrètes :

- Diminution des horaires de fonctionnement des parc-mètres.

- Livraisons autorisées toute la journée sur les croix blanches prévues à cet effet, mais limitées à 15 minutes, pour les professionnels (un arrêt très bref est toléré pour les non-professionnels).

- Autorisation laissée aux propriétaires de stationner, devant leur entrée ou garage, à condition que le numéro d'immatriculation de la voiture soit inscrit sur la porte cochère.

- Mise en place d'un gardiennage assuré 24 h sur 24, sur le champ de Mars qui accueille 600 voitures par jour, et surveillance des parkings par une patrouille cynophile.

Le poids des mesures s'accompagne à Lille d'une opération sourire.

Des dépliants informatifs vont être distribués aux usagers recensant les parkings gratuits et payants, avec carte à l'appui.

Des journées sans contraventions seront organisées chaque mois, ainsi qu'un tirage au sort récompensant une centaine d'automobilistes respectueux des réglementations et qui se verront offrir un abonnement gratuit d'un mois dans les parkings gérés par la ville.

Les automobilistes mécontents pourront aller discuter du bien-fondé de leur P.V. avec une personne responsable du stationnement, dans les locaux de la police municipale.

On va poursuivre aussi le remplacement des parc-mètres par des horodateurs et la ville étudie avec URBA 2000, un système de cartes à puces.

.../...

Enfin les agents municipaux vont être dotés d'un "petit manuel d'instructions" qui leur permettra de mieux renseigner les Lillois.

LE BETON DES CHAMPS : Une solution d'avenir pour les chemins ruraux

"Attention nids de poule en formation." Le passage des troupeaux et circulation d'engins lourds mettent à rude épreuve le bitume des chaussées agricoles que les communes rurales se voient contraintes de refaire régulièrement.

A Elliant, dans le Finistère, on vient d'expérimenter "le béton des champs", garanti quinze ans par son constructeur.

Déjà très utilisé pour les voies à faible trafic, routes forestières ou chemins de vignes, le béton restait jusqu' alors très peu employé dans les travaux de voirie rurale.

Sur proposition de la Direction départementale de l'agriculture, la commune de Penvern-en-Elliant vient d'opter pour cette solution novatrice, et une dalle de béton de 245 m² couvre à présent la voie communale qui traverse la ferme de M. Henry KERGOULAY. Une filiale des Ciments Lafargue basée à Brest a livré le béton prêt à l'emploi et une entreprise de Lorient s'est chargée des travaux. La réalisation n'a duré que deux jours et une semaine plus tard les tracteurs de Henry KERGOULAY pouvait emprunter la nouvelle chaussée. Il a fallu attendre cependant une vingtaine de jours supplémentaires pour un séchage complet.

Simultanément à celui de Penvern-en-Elliant, plusieurs chantiers tests ont été réalisés un peu partout en France dans le cadre de la Campagne pour la promotion des "voies à trafic" lancée à l'échelon national par le syndicat des producteurs de béton prêt à l'emploi.

Le seul frein actuel au développement de cette technique d'emploi rapide et d'usage durable reste le coût élevé de l'investissement initial : 180 F H.T. le m² de chaussée en béton contre 50 pour un enrobé et 20 pour un bitume bas de gamme.

Les promoteurs de bétons prêt à l'emploi n'ont peut-être pas dit leur dernier prix, les chemins de campagne représentent, en effet, un formidable marché pour le béton des champs.

EGLISE QUI ROUILLE CHERCHE MECENE

A Crusnes en Lorraine, tout le village se mobilise pour sauver la seule église en fer de toute l'Europe.

Il y a cinquante ans, lors de son inauguration, l'église de Crusnes (1 500 habitants) en Meurthe et Moselle, symbolisait la fierté du peuple de la mine : faite de poutrelles de fer assemblées sans rivet, ni boulon, elle était unique en Europe, entièrement en fer, ses promoteurs y voyaient un prototype pour l'Afrique.

Aujourd'hui, elle rouille. Pendant la messe il pleut sur les paroissiens et "avec le sol en pente, quand il gèle, aux enterrements, on peut faire glisser le cercueil jusqu'à l'autel"... dit l'abbé Pigeon désespéré.

Les paroissiens dont beaucoup de fils d'Italiens et de Polonais veulent trouver l'argent nécessaire pour sauver leur église. En évoquant le caractère "exceptionnel" du bâtiment ils en appellent aujourd'hui au ministère des "Affaires culturelles".

L'église Sainte-Barbe, patronne des mineurs de fer, cherche mécène.

A LA CLUSE-ET-MIJOUX, LE MAIRE NE VEUT PAS DE MATERNELLE

Au dernier conseil municipal, dans ce Haut-Doubs très catholique, les parents d'élèves ont fait scandale en distribuant en public et aux élus, des préservatifs, après que les conseillers eurent encore repoussé la création de la maternelle par 13 voix contre une.

Alors que chaque année on y compte plus d'une quinzaine de naissances, le petit bourg de la Cluse-et-Mijoux (1050 habitants) est l'un des derniers en France à ne pas avoir d'écoles maternelle.

Un poste a été attribué depuis 2 ans par l'inspection académique, mais le conseil municipal ne veut rien entendre. "Le coût de la maternelle serait une folie pour les finances de la Commune et entraînerait une forte augmentation des impôts locaux".

M. Patrick GIROD, un infirmier père de 5 enfants, répond que "la municipalité n'a jamais proposé le moindre projet financier cohérent et n'avance que des chiffres aberrants".

Bataille politique que cette partie de bras de fer des parents d'élèves contre le conseil municipal ?

"C'est également un choc de génération, car les conseillers déclarent qu'ils ont réussi dans la vie sans aller à la maternelle".

"En France, 95,7 % des enfants, selon les chiffres du ministère de l'Éducation, sont scolarisés à trois ans. Pour éviter le redoublement avant la 6e, il est très important que les enfants de la Cluse-et-Mijoux le soient aussi" déclare Mme Thérèse BALAGUER, une institutrice de l'école primaire.

Dans une région touchée par les fermetures d'établissement, les issues semblent bloquées, et le dialogue manque d'ouverture.

UNE NOBLE CAUSE !... CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE

A Châteauneuf-du-Randon (Lozère), qui manque de locaux d'école primaire. M. GIRARD, directeur de l'E.P. de Montbel, fait un appel à toutes les bonnes volontés pour participer à la construction d'une école primaire, si bien qu'est née l'association "Perle 2 000" pour promouvoir la construction de cette école. Cette association vient d'obtenir le parrainage de "La Ligue Française de l'Enseignement"...

Une oeuvre louable !

Vos dons si modestes soient-ils peuvent être adressés sous forme de chèques à U.F.O.V.A.-Lozère, inscrit au dos, ou sous forme de virement postal dont l'intitulé est Ufoval Fol Lozère 245 52 U. Clermont-Ferrand. Merci pour eux...

A QUAND POLYTECHNIQUE POUR DEVENIR CANTONNIER ?

A Mourioux, 800 habitants à 20 km de Guéret dans la Creuse, un des cantonniers est parvenu à la retraite. M. le Maire, Maître Lucien Thomas, avocat à la cour d'appel de Paris, a donc fait une demande de recrutement dans un cabinet parisien spécialisé.

L'heureux titularisé possède un test positif de psycho-graphologue. M. Le Maire avait reçu une quinzaine de candidatures. A quand polytechnique pour devenir cantonnier ?

L'AMOUR DU TERROIR

Tramayes (Saône et Loire), une bourgade 1 800 habitants, possède un hôpital rural, dont elle ne veut se séparer sous aucun prétexte.

La population du Canton y est très attachée. En effet, les malades, qui y sont admis, sont tous du coin. Les généralistes qui les visitent aussi.

Les prix ne sont pas excessifs (400 F la journée).

La moyenne d'hospitalisation pas longue (11 jours).

Les familles peuvent visiter fréquemment leurs malades et Dieu sait que c'est important pour le moral de l'hospitalisé.

Bref un hôpital qu'il faut conserver à tout prix...

POUR QUI SONNERA LE GLAS A BELLENGLISE ? (Aisne)

Il s'agirait de s'entendre, c'est le cas de le dire...

D'un côté Mme Nelly MAUFROY qui est réveillée dès potron-minet par les cloches de l'église (Angélus oblige, plus de 180 coups, pas un de moins, c'est dur, il faut le reconnaître).

Précisons que Mme MAUFROY tient avec son mari un bar ce qui l'oblige à se coucher tard et à se lever de même. Elle est suivie d'ailleurs par un cinquième de la population qui est de son avis, jusqu'à présent elle a tout essayé : les tranquilisants, les somnifères, le harcèlement téléphonique chez M. le Maire à 7 heures du matin pour qu'il partage le doux son des cloches avec elle. De l'autre côté, olympien, M. le Maire serein répond :

"Chaque jour à 6 heures du matin je suis debout" et maintient son point de vue mordicus...

Les choses devraient aller finalement devant le tribunal administratif et nous saurons peut-être enfin pour qui sonnera le glas à Bellenglise ?

VILLENEUVE LES MAGUELONNE "LA GUERRE DES CABANONS"

Le Maire de Villeneuve vient empêcher les Télécom de desservir des cabanons indésirables.

Ils sont pourtant sympathiques ces abris de fortune, gentiment bricolés dont les portails sont ornés de noms chantants. Mais il y en a trop et depuis des années. M. BOUISSON maire de la commune se bat pour les faire disparaître. Cinq cent cabanons dans un paysage de bord d'étang, ça n'est pas du meilleur goût. Et voilà que les Télécom ont accepté d'y installer le téléphone. Trop c'est trop ! Les gardes-champêtres se sont dressés devant les employés du téléphone, ils ont barré la route. Monsieur le Maire est rouge de colère : "Ces lopins sont de la terre agricole à 8 F le mètre carré et bien actuellement ça se négocie au prix du terrain à bâtir ! C'est de la spéculation. Ces gens-là n'ont pas l'eau, pas l'électricité, pas l'égout. A quoi sert-il de réfléchir à un plan d'occupation des sols, de viabiliser des terrains si des squatters bénéficient des mêmes avantages. Un jour, nous devons leur garantir l'enlèvement des ordures et le goudronnage... et ils ne sont même pas inscrits en mairie !".

M. BOUISSON en a froissé son écharpe tricolore, quand il a constaté qu'une administration (Télécom) garantissait l'accès de ces "quatters" au service public. Bien entendu la mairie avait émis un avis défavorable "on ne va pas laisser planter 28 poteaux téléphoniques au milieu de la vue sur l'étang et la cathédrale".

M. Le Maire a donc opté pour la solution radicale : il a édicté un arrêté municipal interdisant ces chemins communaux aux plus de 3 tonnes..." comme les camions, font 10 tonnes dit M. BUISSON, leurs poteaux, ils iront les planter à pied"... Bon courage.

"L'ECOLE RURALE"

Une enquête de notre confrère Le Monde de l'éducation du mois d'avril, révèle que près de 9 000 écoles primaires à classe unique (publiques et privées) ont fermé leur porte depuis 1971. Conséquence directe de la désertification du monde rural.

Mais certains cantons réagissent et l'exemple de Loudun est à cet égard significatif. A Loudun, M. Le Maire connaît la question puisqu'il s'agit du ministre lui-même René MONORY : Le regroupement des communes est la solution :

Le Syndicat intercommunal de solidarité pour l'expansion des Loudanais (SISEL) a permis la gratuité des transports scolaires et l'ouverture de 12 écoles maternelles. Créé en 1975, ce syndicat regroupe 45 municipalités, son budget est consacré exclusivement aux zones rurales. Loudun, la ville centrale n'en bénéficie pas mais elle apporte sa cotisation, par solidarité.

De plus, dans la région, un peu partout, les associations de parents ont organisé des restaurants scolaires, les mairies ont investi dans du chauffage dernier modèle, les écoles ont retrouvé leurs allures pimpantes et les instituteurs des logements agréables.

Bref tout le monde se réjouit !... pour le bonheur des enfants. Cet exemple particulièrement exemplaire n'est pas unique.. et d'autres cantons ou arrondissements (sans le soutien du ministre) ont réalisé les mêmes efforts (à Arçay ou à Beuxes pour ne citer que ceux-là).

"QUELQUES CHIFFRES"

En 1969, la célèbre "Grille Guichard" fixait à 16 élèves. le seuil légal de fermeture des écoles. L'arrivée suivante, 930 écoles disparaissaient. Depuis, cette mesure a été assouplie et chaque cas est examiné. Pourtant le nombre des écoles rurales ne cesse de diminuer. En 1978-79 on comptait, 13 675 élèves à classe unique (primaire et maternelle).

En 1987-88, il n'en reste que 10 657.

"VANTOUX" (MOSELIE) LA VIE DE CHATEAU

A Vantoux, on se sentait également un peu à l'étroit dans les locaux de la mairie. Une seule pièce faisait, à la fois, office de salle du Conseil Municipal, de bureau des adjoints et de foyer des anciens. Monsieur le Maire, lui-même, partageait son bureau avec son secrétariat.

Et puis, Mme Rohrbacher met son château en vente. Un Château construit sous l'annexion par une famille allemande : la municipalité décide d'acheter.

En bon état, la bâtisse est suffisamment vaste pour répondre à tous les besoins de la municipalité. Avec un premier étage fonctionnel, destiné à accueillir la bibliothèque municipale et les archives de la mairie.

En prime, derrière le château, un espace boisé permettra d'agrandir le parc municipal. Il sera le point de départ à une "onde verte" conduisant les piétons jusqu'au terrain de sport.

L'opération d'achat du château revient à 1 228 968 F. Elle sera payée en trois annuités, avec 4,5 % d'intérêts. La première annuité sera soldée grâce à la vente de l'actuelle mairie et d'un terrain.

Un emprunt sera sollicité en 1990 pour faire place à la dernière échéance.

Quoiqu'il en soit, M. le Maire refuse d'envisager une augmentation de la pression fiscale.

La mairie de Vantoux mènera donc la vie de château dès le 12 mai prochain.

"CHERCHONS FAMILLE DE 4 ENFANTS. LOGEMENT GRATUIT..."

Cette petite annonce a été passée par M. Le Maire d'Issamoulenc dans l'espoir d'accueillir 4 nouveau écoliers. Dans ce village de l'Ardèche, tout est mis en oeuvre pour ne pas voir disparaître l'école communale.

Ils sont 6 élèves actuellement et il en manque 3 à l'appel pour maintenir la classe unique.

Pour l'heure, les candidats ne répondent pas à tous les critères... d'autant qu'il n'y a pas d'emploi disponible. M. le Maire attend. "Notre village est en péril, dit-il, si l'école ferme ses portes."

En deux mois, c'est la deuxième initiative du genre à travers la France.

Tout d'abord La Porcherie, près de Limoges, et maintenant Issamoulenc... Chaque fois la presse a répercuté largement le cri d'alarme de ces maires de commune rurale.

ENGHIEN LES BAINS "LA PEUR DES JACKPOTS"

Depuis 1987... une loi permet l'exploitation des machines à sous dans les casinos. Cette nouvelle disposition inquiète les municipalités concernées qui craignent de voir arriver une nouvelle clientèle de "loubards".

.../...

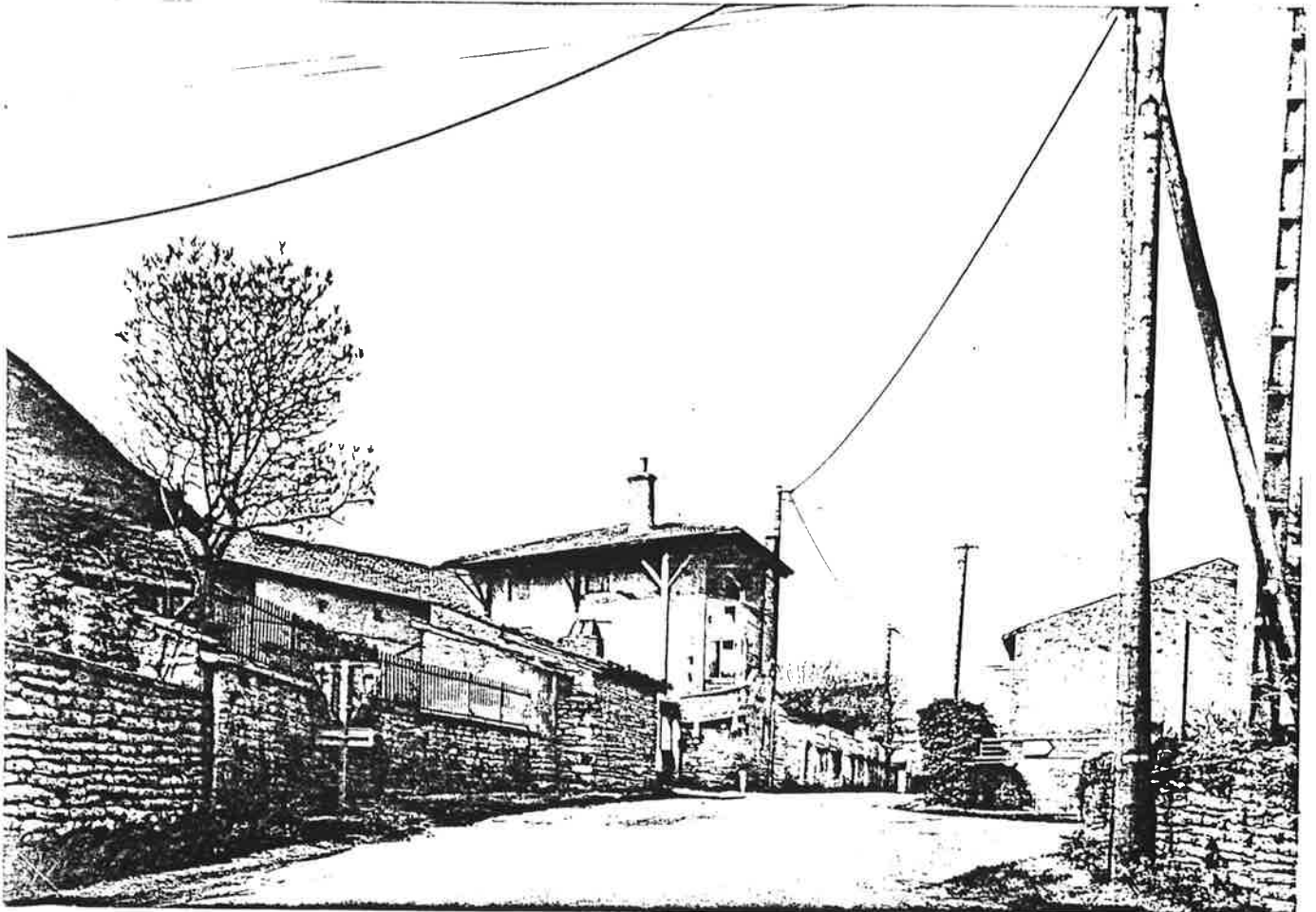
Ainsi, Enghien les Bains qui demande au casino l'embauche de 30 vigiles supplémentaires et la surveillance des abords immédiats par un réseau de contrôle vidéo qui s'étendra jusqu'à la gare. Il y a encore 3 ans, Enghien détenait le record de la délinquance dans le Val d'Oise. Depuis, elle a chuté de 30 % et ce, grâce à l'arrivée de policiers municipaux. La mairie d'Enghien devient donc le porte parole des villes-casinos.

Enghien prélève chaque année 10 millions de francs sur les recettes de son casino qui est le 2e de France et le seul en région parisienne.

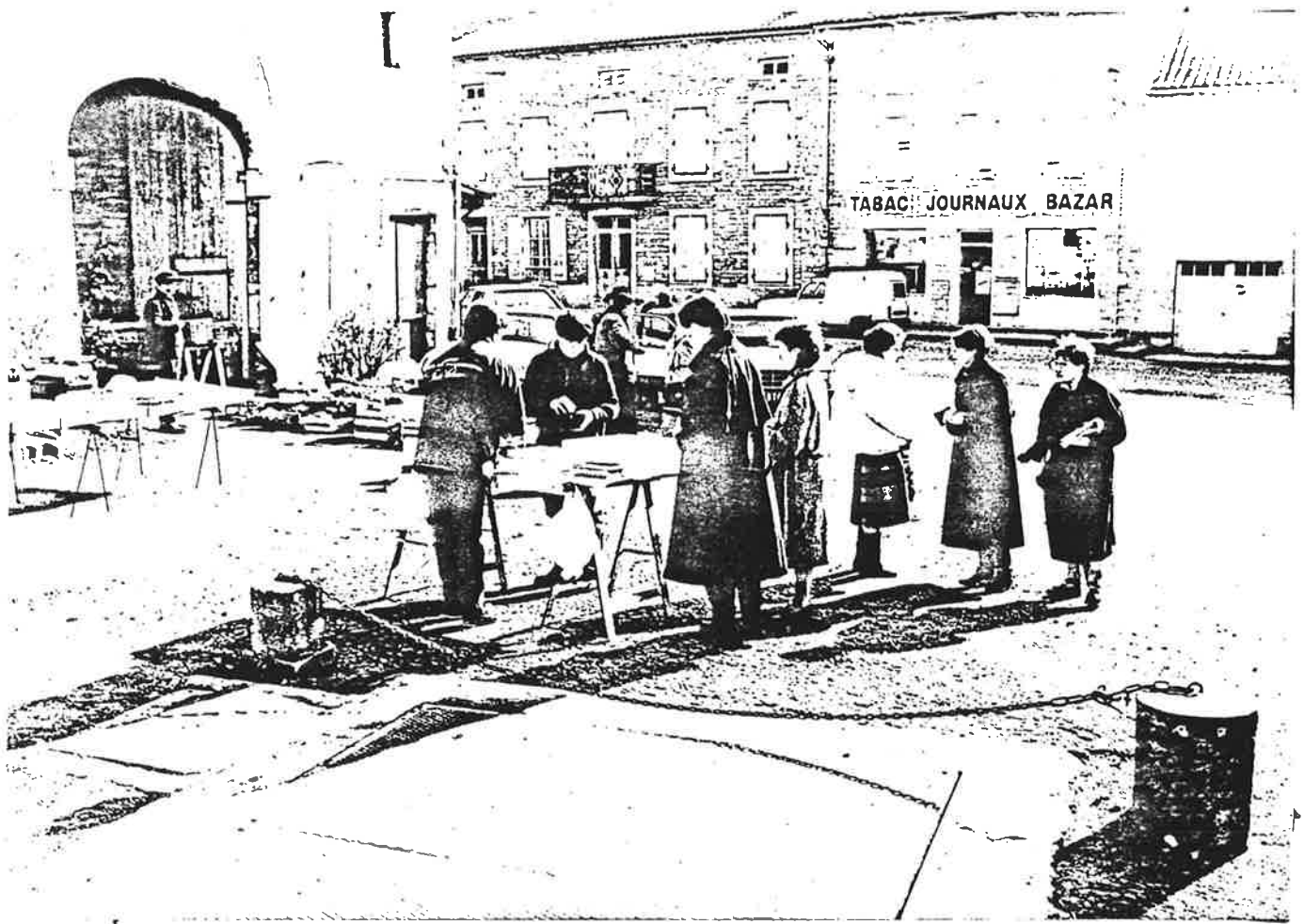
H.J.



RUE DE MERCEY



PLACE DE LA FONTAINE LE DIMANCHE MATIN



RUE GIRARD



UN RIEUR DE PLUS C'EST UN MALADE DE
MOINS

Qui a battu les Anglais à Fontenoy ? demande l'instituteur.
Un silence religieux. Soudain, le petit Christian se lève :
- En foot ou en rugby, Monsieur ?

Jusqu'à quand Adam et Eve sont-ils restés au Paradis ? demande la dame catéchiste.
"Jusqu'au 15 septembre", répond un petit garçon avec assurance.
Le 15 septembre ? et pourquoi donc ?
"Parce qu'avant, les pommes ne sont pas mûres".

Trois ouvriers polonais sont arrêtés et attendent leur jugement en prison, dans la même cellule. Et chacun de raconter son histoire.

- Moi, je suis accusé de sabotage économique. J'étais arrivé en retard au travail parce que ma montre retardait.

- Moi, c'est le contraire, dit le deuxième, je suis arrivé dix minutes trop tôt à l'usine parce que ma montre avançait. On m'a accusé d'espionnage économique.

- Mon cas est différent, raconte le troisième : comme ma montre marchait toujours parfaitement, ils se sont aperçus qu'elle était de fabrication occidentale, et ils m'accusent d'être un agent de la C.I.A.

Le professeur de psychologie expliquait les différents modes de comportement humain dans des situations variées :

- L'homme qui cède quand il a tort est prudent, dit-il. Celui qui cède quand il a raison est...

- Marié ! s'exclama un étudiant.

